

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 mars 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le cinq mars à dix huit HEURES , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORCAN Michel, Maire,
Présents : Mmes Laetitia RIVAIRAN, Laure GLEIZES, Pascale VAISSIERE, Mrs Michel ORCAN, Denis COUSINIER, Michel GUARDIOLA, René ALBERT,

Absent : Sébastien GIRARD, Benjamin GARDIN, Catherine SEVERAC,

1) Délibération admission en non- valeurs de titres de recettes

Monsieur le maire informe le conseil que, sur proposition de M. le Trésorier, par courrier explicatif du 21 février 2020, des non valeurs de titres de recettes de l'année 2019 devraient être annulés pour un montant de 2 766.96 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

1 – l'admission en non-valeur des titres de recettes proposées par le M. le Trésorier

2) Subvention d'associations

- Tendre Oreille: 120 euros
- ADAR: 60 euros
- Société de chasse: 60 euros
- St Vincent de Paul: 100 euros
- Béal: 50 euros
- Les Ecureuils de Massaguel: 1000 euros
- Amis des Arcades: 187 euros
- Club Génération Mouvement: 200 euros
- Amicale des Sapeurs-pompiers: 92 euros
- La Pouzaque:30 euros
- Caissa-Claira: 200 euros
- FNACA: 50 euros
- Subv. except. Volley: 1000 euros
- Subv. école (voyage): 800 euros
- Subv. Rallye: 200 euros

3) Columbarium

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu fixer le prix et la durée des emplacements du columbarium.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- 1 – La durée des concessions sera de cinquante ans renouvelable
- 2 – Le prix des concessions au columbarium est fixé à 500 euro

4) Achat d'un four pour l'école

Monsieur le Maire explique au conseil que la cantine a besoin d'un four plus grand pour réchauffer les repas des enfants. Il présente un devis pour l'achat à la société Sodicom de 2 781.60 euros et un devis pour la location à la société Algans de 70 euros/ par mois.

Le conseil décide d'attendre le mois de septembre pour prendre la décision en fonction du nombre d'élèves pour l'année 2020-2021.

5) Travaux d'isolement : rénovation des menuiseries de l'école et de la salle du conseil

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le montant prévu pour les travaux de la maison qui était en location aux Rigous est de 2 500 euros environ (façade placard, porte coulissante, etc).

Mr. le maire présente au conseil le devis de 39 016.67 euros de la société Consola pour le remplacement des menuiseries de la mairie et de l'école. Il explique que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50%, par contre pour le logement il n'y pas de subvention car c'est du locatif.

Le conseil municipal décide de commander les travaux pour le logement et de reporter la décision lors du prochain conseil pour l'isolation.

6) Compte rendu Tribunal (travaux du sant)

Suite à la plainte de l'ONEMA relative aux travaux réalisés par la commune sur le Sant (crue de 2014) le Tribunal correctionnel de Castres a décidé de relaxer le maire de la commune qui était passible d'une amende de 1500 euros.

7) Compte rendu réunion SIPOM

Monsieur René Albert, délégué au SIPOM, présente et explique le compte administratif et le budget primitif du syndicat des ordures ménagères qui a été voté lors du dernier conseil syndical.

Il précise que le tonnage de déchets constaté pour Massaguel a été de 136 tonnes pour l'année 2019 et que le taux de calcul du coût pour 2020 est de 12.47%.

8) OPAH

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a des aides au titre de l'OPAH, pour les isolations des maisons et pour la rénovation des façades en fonction de certains critères.

Les informations sont disponibles à la mairie et sur les sites internet de la mairie et de la communauté de communes Sor et Agout.

9) Compte rendu CCSA

- Projet éolien Dourgne/Massaguel

La communauté de communes donne un avis favorable au projet

Le Maire informe qu'il a rendez-vous avec le député du secteur pour une présentation du projet.

- Réserve Naturel

Mr. le Mare explique au conseil qu'a l'occasion des 30 ans de la **Réserve Naturelle Régionale Sor et Agout** (Espace de loisirs des Etangs de Cambounet) il est prévu d'organiser des animations tout au long de l'année 2020. Le programme sera consultable sur le site Web de la commune de Massaguel

- Finances

Par rapport aux restructurations au niveau des perceptions du Tarn, Mr. le maire informe que la CCSA a décidé de faire des contre-propositions :

- maintien d'une MSAP (maison de service au public) à Dourgne et Puylaurens
- maintien de la trésorerie de Puylaurens pour les collectivités.

11) Convention Veolia

Monsieur le maire explique aux membres du conseil qu'il est nécessaire de signer une convention de prestation de service avec Véolia pour la continuité du service de distributions d'eau potable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec Veolia.

Fin de la séance à 20H00.